



Parcours:

Sciences économiques et sociales

Concours préparés :

CAPES / CAFEP SES

lie∪ : Montpellier

Présentation et objectifs

Le master a pour vocation de former les futurs professeurs de sciences économiques et sociales des lycées. La formation est à la fois disciplinaire (préparation au concours et initiation à la recherche en économie, sociologie et sciences politiques), didactique et professionnelle. Le M1 est essentiellement consacré à la préparation des épreuves écrites et orales du CAPES SES. Le M2 prolonge et approfondit les enseignements dispensés en M1.

Conditions d'accès

Pour accéder au M1 : sont éligibles les étudiants titulaires de licences d'économie, de sociologie, d'AES, de sciences politiques, ainsi que ceux diplômés d'instituts d'études politiques (IEP) après examen du dossier.

Pour accéder au M2: de droit pour les titulaires d'un M1 MEEF et admis au concours et après examen de la commission d'admission pour les autres candidatures. Les étudiants titulaires d'un M1 SES, d'AES, d'économie, de sociologie, de sciences politiques, d'IEP sont éligibles après examen du dossier.

Composantes de formation

UPVM (UFR6)

Autre composante : Faculté d'Éducation de l'UM

Inscription : www.espe-Ir.fr

Responsable de parcours

Jean-Yves Leroux - jean-yves.leroux@univ-montp3.fr

Poursuites d'études, réorientation et autres débouchés

À l'issue du M2, le master ayant un contenu professionnel mais également recherche, les étudiants ont la possibilité de poursuivre leurs études en doctorat, en économie, sociologie ou sciences politiques. Ils ont la possibilité soit d'opter pour un autre concours de la Fonction publique (territoriale ou nationale), soit de postuler à des emplois de cadres du secteur privé dans les banques, les assurances ou encore le commerce (liste non exhaustive).

Nombre de poste au concours externe du CAPES session 2016 120

Résultats du concours externe du CAPES session 2015

	Nombre de postes	Présents aux	Nombre	Nombre
	en 2015	concours	d'admissibles	d'admis
SES	125	812	263	125









